

## Séance du 3 février 2015

---

L'an deux mille quinze, le trois février, les membres du Comité Syndical se sont réunis à dix-neuf heures trente, à la suite d'une convocation en date du vingt-trois janvier, sous la présidence de Monsieur André HERLIN Président.

### **Etaient présents :**

*Pour Dommartin* : Monsieur Christian PALLIER, Madame Martine CHANOINE et Monsieur Alain BOILLY. Absent : Monsieur Francis TANGHE, procuration donnée à Monsieur Christian PALLIER.

*Pour COTTENCHY* : Monsieur André HERLIN, Madame Marie-Christine MAILLART, Monsieur Christian FIRMIN et Monsieur Jean-Paul PETIT.

---

### **Demande d'eau commune de Fouencamps**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que Madame ROGIER de l'AMEVA l'a contacté : Monsieur le Maire de Fouencamps a demandé à l'agglomération d'Amiens Métropole pour une fourniture d'eau. Celle du Lycée du Paralet, à son avis est vendue trop chère. Madame ROGIER demande au Syndicat des Eaux de Cottenchy/Dommartin s'il peut vendre de l'eau. Si capacité de le faire, une étude serait effectuée, contact pris auprès de Monsieur LALANNE de l'Agence de l'Eau.

Les membres du Syndicat des Eaux émettent une réserve sur les difficultés d'accès jusqu'à Fouencamps même si le demandeur est d'accord pour régler les frais d'infrastructure.

Difficulté d'accéder jusqu'à Fouencamps (réseau).

Monsieur PALLIER précise qu'une demande officielle doit être faite par la commune de Fouencamps.

### **Questions diverses**

- Madame MAILLART propose aux membres du comité la possibilité de reverser une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Dommartin au Syndicat des Eaux pour les travaux d'extension du réseau d'eau. La somme serait calculée par rapport au mètre linéaire qui est de 265m. Se renseigner sur une taxe de raccordement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

- Monsieur PALLIER informe les membres du comité qu'une bouche à clé située rue René Perlin à Dommartin n'a plus de couvercle. Le signalement va être fait auprès de la Nantaise des Eaux.

La séance est levée à 19 heures 10